Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Vendredi 10 Dhoulkaâda 1443
10 Juin 2022

N° 68

38ème année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Gestion de Sociétés
Homologation de résolutions **1468**
Fonds de Commerce
Vente et location de fonds de commerce..... **1470**
Associations, Partis, Syndicats et Syndics
Constitutions **1471**
Homologation de résolutions **1471**
Actes Judiciaires
Ventes aux enchères publiques **1472**
Avis aux créanciers..... **1480**
Convocations
Sociétés anonymes **1480**
Autres sociétés **1482**
Divers
Avis au public..... **1482**
Rectificatifs **1483**

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETES ANONYMES

NOTICE D'INFORMATION

TUNISIAN SAUDI BANK

SA au capital social de 100.000.000 DT

32, Rue Hédi Karray - 1082 Tunis bp20- Tunis

IU : 0013026E

Suivant procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 12 Mai 2022, et enregistré à la recette des finances Borj Louzir - Ariana le 30 Mai 2022 sous le n°22501690 quittance n° M044132, il a été décidé de porter le capital social de la banque de 100.000.000 Dinars à 170.000.000 Dinars par apport en numéraire :

- Dénomination : Tunisian Saudi Bank

- Forme juridique : Société Anonyme

- Capital social : 100.000 000 dinars,

- Objet social : Banque Universelle,

- Siège social : 32, Rue Hédi Karray - 1082 Tunis bp20- Tunis

- Montant de l'augmentation : 70.000.000 DT par apport en numéraire

- Nombre d'actions à souscrire : 700.000 actions nominatives à souscrire totalement et en numéraire avec la possibilité de libérer la moitié,

- Prix d'émission de l'action : 100 dinars correspondant à la valeur nominale de l'action

- Apport en nature : Néant,

- Date et lieu du Dépôt : Une copie du PV de l'assemblée Générale Extraordinaire du 12 Mai 2022 a été déposée auprès du guichet Central du RNE en date du 31/05/2022 sous le Numéro 202239873

- Libération des fonds : Les fonds provenant de la libération des actions sont à verser au compte divers et indisponible ouvert auprès de la TSB Agence Centrale sous le n° 21-000-000.4042.00291.7-23

- Délai de souscription : Les souscriptions seront faites dans un délai ne dépassant pas 30 jours à partir de la date de publication de la présente au JORT, avec possibilité de clôture par anticipation en cas de souscription totale.

Cette annonce a été publiée au registre national des entreprises sous le n° AC01662022.

2022R01511SANB2

Notice

Au sens de l'article 164 du code des sociétés commerciales

Augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription

Société Immobilière Hannibal Médical Center «IHMC»

Société anonyme ne faisant pas appel public à l'épargne

Au capital de 47.000.000 D divisé en 4 700 000 actions de VN de 10 D

Résidence les Riviera Bloc D 6ème étage cité les Pins 1053 Les Berges du Lac II Tunis

Registre de commerce : B24106142009

Matricule fiscal : 1107841F/P/M/000

Identifiant unique RNE : 1107841F

Affiliation CNSS : 266619 - 63

- La société a pour objet la création et l'exploitation de polyclinique privée.

- La durée de la société est fixée à 99 ans à compter de la date de son immatriculation au registre de commerce.

- Tout actionnaire a le droit d'assister et de voter aux assemblées générales sur simple justification de son identité et pourvu qu'il ait libéré tout versement exigible des actions dont il est propriétaire.

- Chaque membre de l'assemblée générale dispose d'un nombre de voix égal au nombre d'actions qu'il détient ou représente

- Répartition des résultats :

* Réserve légale : 5% au moins sont prélevées sur les bénéfices nets majorés des résultats reportés des exercices précédents.

* Sur le solde des bénéfices, l'assemblée générale annuelle a le droit, sur proposition du conseil d'administration, de décider le prélèvement des sommes qu'elle juge convenables pour être rapportées à nouveau sur l'exercice suivant.

- En cas de liquidation, toutes les valeurs provenant de la dissolution après l'extinction du passif serviront d'abord à rembourser aux actionnaires le capital versé non amorti le surplus est réparti également entre tous les actionnaires

- Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenu le 25 mai 2022 enregistré à la recette d'Enregistrement des actes de sociétés 1er bureau à Tunis le 26 mai 2022 sous le n°22502388 quittance n°4141, dont un exemplaire original a été déposé au registre national des entreprises, le 27 mai 2022 sous le n°AC01622022, il a été décidé ce qui suit :

- Augmentation du capital de vingt six millions de dinars (26.000.000DT) pour le porter de quarante sept millions de dinars (47.000.000 D) à soixante-treize millions de dinars (73.000.000 D), et ce avec suppression du droit préférentiel de souscription conformément aux dispositions de l'article 300 du code des sociétés commerciales.

- Cette augmentation s'effectuera, sans prime d'émission, par la création de deux millions six cents mille (2600 000) actions nouvelles d'une valeur nominale de dix dinars (10,000 D) chacune, qui seront toutes souscrites en numéraires et dont la libération sera effectuée à la date de la souscription à raison du premier quart, au plus tard le 15 novembre 2022.

- Les actions nouvelles seront soumises à toutes les dispositions statuaires et assimilées aux actions anciennes et jouiront des mêmes droits à compter de la réalisation de l'augmentation du capital.

- Les fonds provenant des versements seront déposés à Banque ZITOUNA agence siège au Kram au compte indisponible n°25000000000100375412 ouvert au nom de la société Immobilière Hannibal Médical Center IHMC.

- Le dernier délai de souscription est fixé au 15 novembre 2022 avec la possibilité de clôture anticipée en cas de souscription intégrale avant l'expiration dudit délai.

2022401456SANB2

SOCIETES A RESPONSABILITE LIMITEE

THE LEGAL EXPERTS SARL

Société à responsabilité limitée

Capital social : 106.500 Dinars

Siège social : Rue Lac Victoria - Résidence Lac 2001 - Immeuble TANIT Bloc C - Appartement C 2-1- Les Berges du Lac - 1053 Tunis

Identifiant Unique : 1327130D

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des associés du 20/5/2022 enregistré à la Recette des finances - Al Bouhaira - Tunis le 23/5/2022 sous Qn°M059134. Enrg N°22503867.

Les associés ont décidé de dissoudre la société par anticipation et à l'amiable, et de nommer Monsieur Mohamed Ridha Ellouze en qualité de liquidateur pour une durée d'une (1) année avec les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de sa mission. Le siège de la liquidation est celui de la société.

Tout créancier de la société doit présenter ses titres de créance au liquidateur Monsieur Mohamed Ridha Ellouze, au siège social de la société sis à la Rue Lac Victoria - Résidence LAC 2001 - Immeuble TANIT - Bloc C - Appartement C 2.1 - Les Berges du Lac 1053 Tunis, dans un délai de 20 jours à compter de l'insertion du présent Avis au Journal Officiel de la République Tunisienne sous peine de forclusion.

Dont un exemplaire du P.V a été déposé au Registre National des Entreprises sous l'identifiant unique n°1327130D sous dossier n°202238715 en date du 26/5/2022.

2022401478SRLB2

LEGAL COUNSELS SARL

Société à Responsabilité Limitée

Capital social : 440.000 Dinars

Siège social : Rue Lac Victoria - Résidence LAC 2001 - Immeuble TANIT - Bloc C Appartement C 2.1- Les Berges du Lac -1053 Tunis

Identifiant Unique : 0981522E

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des associés du 17/5/2022 enregistré à la recette des finances, Al Bouhaira - Tunis le 23/5/2022 sous Qn°M059133. Enrg n°22503866.

Les associés ont décidé de dissoudre la société par anticipation et à l'amiable, et de nommer Monsieur Mohamed Ridha Ellouze en qualité de liquidateur pour une durée d'une (1) année avec les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de sa mission. Le siège de la liquidation est celui de la société.

Tout créancier de la société doit présenter ses titres de créance au liquidateur Monsieur Mohamed Ridha Ellouze, au siège social de la société sis à la Rue Lac Victoria - Résidence Lac 2001 - Immeuble TANIT - Bloc C - Appartement C 2.1 - Les Berges du Lac 1053 Tunis, dans un délai de 20 jours à compter de l'insertion du présent Avis au Journal Officiel de la République Tunisienne sous peine de forclusion.

Dont un exemplaire du P.V a été déposé au Registre National des Entreprises sous l'identifiant unique n°0981522E sous dossier n°202238706 en date du 26/5/2022.

2022401484SRLB2

STES UNIPERSONNELLES A RESPONSABILITE LIMITEE

La société "CONDOR TRADING"

S.U.A.R.L au capital de 200 000 DT

(en cours de changement à 1000 000 DT)

N°M4 au Rez-de-chaussée, de l'immeuble «REGENCY» sis à Angle Rue du Lac Léman et rue du Lac Dhaia aux Berges du Lac

M.F : N°1002966QAM000

I.U : N°1002966Q

Suite à la décision de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 27 mai 2022, enregistré à la recette des finances du Lac - Tunis le 27 mai 2022, quittance numéro M061355, enregistrement numéro 22504099 et déposé en une copie au registre national des entreprises de Tunis quittance n°202239920 déposé le 31/5/2022, l'associé unique a décidé ce qui suit :

L'augmentation du capital de 200 000 dinars à 1 000 000 dinars par apport en numéraire de 800 000 dinars.

2022401495SRUB2

AUTRES SOCIETES

Nomination du commissaire aux comptes- mandat 2021 2023

Centre Technique de l'Agriculture Biologique

En vertu du procès-verbal de la réunion du Conseil d'administration du Centre Technique de l'Agriculture Biologique numéro 87 du 4 novembre 2021, Le Conseil d'administration du centre a décidé ce qui suit :

1) L'approbation du rapport du commissaire aux comptes du Centre Technique de l'Agriculture Biologique relatif à l'exercice 2020 ;

2) Le renouvellement du mandat de commissariat aux comptes, confié au cabinet CKT AUDIT, Cabinet d'audit et d'expertise comptable, représenté par son Directeur Mr Khaled Thabet en qualité de commissaire aux comptes du Centre Technique de l'agriculture Biologique pour un mandat de 3 années couvrant les exercices 2021, 2022 et 2023.

La Convention de commissariat aux comptes établie à cet effet le 4 décembre 2021 a été enregistrée à la Recette des Finances Rue de Paradis Ariana, le 22 avril 2022, sous le n°22403227, Quittance n°54553.

Le procès-verbal du Conseil a été déposé au Registre National des Entreprises le 8-12-2020, reçu numéro 2021115308.

2022401481SODB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date du 25/5/2022, enregistré à la recette des finances El Kabaria le 30/5/2022 sous le numéro 22200707 quittance numéro M032269, Mme Kneni Sihem a vendu la totalité du fonds de commerce destiné comme Boulangerie sis au 05 Rue 11052 cité Ibn Sina Elouardia avec tous ses éléments corporels et incorporels à la Société "EL HAFED SARL" en état de constitution représentée par son gérant Mr Radhouane Ettaouai.

Les oppositions doivent être signifiées entre les mains du gérant de la société acquéreuse sis au 05 Rue 11052 cité Ibn Sina Elouardia dans un délai maximum de 20 jours à partir de la parution de cette annonce au journal officiel de la République Tunisienne.

Le quel avis a été publié dans le quotidien Essahafa du jeudi 2/6/2022 page 19.

2022T00636FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé rédigé par Maître Trabelsi Emna et enregistré à la recette des finances de Béja le 01/6/2022 (Sous le n°22203346 Reçu n°MO34569), Monsieur Walid Ben Ahmed Haboubi a vendu le fonds de commerce consistant au local commercial sis à Ali Ben Gdhehom et consacré à la vente des fruits sec et le commerce des cigarettes au détail et la vente des cigarettes et journaux et ce à Ahmed Ben Sadok Ben Sebti Jabri et Fahmi Ben Sadok Ben Sebti Jabri.

Toute opposition à la dite vente doit être remise au domicile de l'acheteur sis à Skhouna Tarhouni Amdoun Béja dans un délai de 20 jours à compter de l'insertion de cette publication au J.O.R.T.

Cette annonce a été publiée au journal «le Quotidien» du 3/6/2022.

2022T00641FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé en date du 25 mai 2022 enregistré à la recette des finances el Menzeh 6 le 30 mai 2022 sous num de quittance 81341 et num d'enregistrement M703542 madame Emna Ghorbel domiciliée à 8 rue Soud Maarab résidence Tarek Ibn Zied app2 ennasr 2 Ariana et les héritiers d'Ahmed Nagati qui sont madame Ayda Bach Tobji et monsieur Ali Nagati domiciliés à résidence emrode bloc B appB9 ont vendu le fonds de commerce exploité en buvette sise 3 centre Ikram Avenue Othmen Ibn Affene Menzeh 8 Ariana avec tous ses éléments corporels et incorporels à Monsieur Hamadi Kacem domicilié route de Tunis km 1.5 Bourat Khmakhem Sfax.

Toutes les oppositions seront adressées au bureau de maître Yosra Borchani Safi sis à l'Avenue de l'indépendance résidence Meriem bloc A app rez-de-chaussée AR3 dans un délai de vingt jours à partir de la date de cette publication au journal officiel de la République Tunisienne.

Une annonce similaire a été publiée au journal Echourouk du 4 juin 2022.

2022T00642FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte S.S.P, enregistré à la recette des finances d'Eljem le 18/5/2022 sous le n° d'enregistrement 22200703 et le n° de quittance M032872, la société EL HANA DE COMMERCE au nom de son représentant légal, S.A.R.L son identifiant fiscal E 1198200 son siège social immeuble le palmarium 2 n°1 Sfax 3000, a vendu à la STE ELJEM TAPIS PLUS au nom de son représentant légal, S.U.P.A.R.L son identifiant fiscal n°B1724341, son siège social rue de Kairouan 5160 Eljem, la totalité de fonds de commerce destiné comme point de vente et exercice de toute sorte de commerce situé à la route de ceinture n°1 Eljem Mahdia.

Les oppositions se feront entre les mains de Maître Hattab Rachida, avocate à la cour de cassation rue 15 Octobre Eljem, dans un délai de 20 jours à partir de la date de publication de cet avis au J.O.R.T.

Cet avis sera publié au journal Achourouk le 4/6/2022.

2022S00681FCCC2

Cession d'un fonds de commerce

Par acte s.s.p en date du 12/05/2022 Enregistré à la recette des finances Charguia le 13/5/2022 quittance n°M070968 enregistrement n°22203812 Mr Lazhar Bejaoui a vendu à Mme Amira Lamloum le fonds de commerce exploité Buvette dans le local situé au 71 Av Alain Savary MB2 Cité el Khadra Tunis 1003.

Les éventuelles oppositions doivent se faire entre les mains de Maître Wided Bedoui, avocate, résidence El Wifak bureau n°B 12 Rue Nabeul Bab El Khadra, dans un délai de 20 jours à partir de la parution du présent avis au J.O.R.T.

Ce même avis a été publié au journal Al Chourouk du 22/5/2022.

2022401468FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé signé le 13 mai 2022 et enregistré à la recette des finances du sers le 23-5-2022 quittance numéro M007240 enregistrement numéro 22200512 une vente d'un fonds de commerce a été consentie par Redjeb Ben Hssouna Elmelki domicilié à seres rue Ennour au profit de Hsouna el Melki Souad el Melki et Latifa el Melki résidant tous au sers Rue Ennour le fonds objet de la vente consistant en un café de deuxième catégorie sis à la place de l'indépendance au sers. Toute opposition doit être faite à cette adresse dans un délai de vingt jours à partir de la publication de l'annonce au journal officiel.

2022401469FCCC2

Cession d'un fonds de commerce

Il appert qu'en vertu d'un ASSP signé le 11 et 16 mai 2022 et enregistré à la recette des finances Cité Etadhamen

n°22202213 quit 052829, la Société BEST FACTORY MEUBLES suarl identifiant RNE 0970553C MF 0970553C, siège social à la route de Bizerte km 5 Mnihla - Ariana, a cédé la totalité du fonds de commerce exploité dans le commerce du meuble, sis au local commercial situé à la route de Bizerte km 7 Mnihla Ariana avec l'ensemble de ses éléments matériels corporels et incorporels à la société MONDECO Sarl, RNE 1420894V, MF 1420894V ayant son siège social à route de Téniour km 0,5 Sfax.

Les oppositions doivent être formulées entre les mains de l'acquéreur 20 jours à compter de la publication de la présente au domicile élu pour la réception des oppositions à l'étude de maître Sami Kotti avocat au 2bis, rue du Khartoum Tunis Belvédère 1002.

Cette annonce est publiée au journal "Le Quotidien" paru le 5/6/2022.

2022401476FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un A.S.S.P enregistré à la recette des finances Rue d'Autriche le 02 juin 2022 sous le n° 22202434 Dame Hanene Bakkari titulaire de la CIN 07062856 a vendu à Monsieur Wadai Troudi titulaire de la CIN 070628556 le fonds de commerce exploité tous commerces dans le local sis au 18, avenue de Madrid Tunis.

Les oppositions doivent avoir lieu dans un délai ne dépassant pas les 20 jours à partir de la parution de la présente annonce au jort entre les mains du rédacteur de l'acte Maître Ferid Mrad dont l'étude est sise au centre Zarrouk, Rue Ahmed Tlili Tunis.

Le présent avis a été publié au journal Echourouk du 4-6-2022.

2022401492FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un contrat de vente signé à la municipalité de Taib Mhiri en date du 25-5-2022 et enregistré à la recette des finances la Goulette le 27-5-2022 sous le numéro 22203749 la société star fitness dont le siège sise à 57 avenue Khaled Ibn Elwalid Laawina Tunis enregistré au registre national des entreprises sous le numéro M1328171 a vendu à madame Elandaloussi Wiem la totalité du fonds de commerce sis au 57 avenue Khaled Ibn Elwalid Laawina Tunis exploité en activité de salle de sport et vente des compléments alimentaires.

Les oppositions doivent êtres déposés chez maître Thameur Abdallah avocat 44 avenue de la Liberté Tunis et ce dans 20 jours à compter de la date de la publication du présent au journal officiel de la République Tunisienne.

Cet avis a déjà été publié aux journaux Essahafa et la Presse parus le 5-6-2022.

2022401501FCCC2

Location gérance libre

Location d'un fonds de commerce

Suivant acte sous-seing, en date du 19/5/2022, enregistré à la recette des finances Ariana, en date du 24/5/2022, quittance n°M065910 enregistrement n°22304074, la société Empreinte - TS, société à responsabilité limitée inscrite au Registre National des Entreprises sous l'identifiant unique n°1388475P, représentée par la propriétaire du fonds de commerce Madame Imen Ben Abdallah a loué à Mabrouk Diffusion, société à anonyme inscrite au Registre National des Entreprises sous l'Identifiant unique n°0046884W, dament représentée par son Directeur Général Mehdi Abdelmoula, la totalité du fonds de commerce situé à la Résidence Golf Soukra, Avenue de l'UMA, et exploité pour la commercialisation des articles de prêt à porter et de tout produit complémentaire, et ce pour 3 ans renouvelables commençant le 01 Juin 2022 et se terminant le 31 Mai 2025. Les oppositions doivent être présentées entre les mains du locataire à l'adresse du fonds de commerce dans un délai ne dépassant pas 20 jours à partir de la publication de cet avis au JORT.

2022401500FCCC3

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Constitutions

Constitution d'une association

Nom de l'association : Ifriqya Arbitration Forum

Siège social : 1 Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, Tunis, 1002.

Objet : Culturel.

Objectifs :

- Promouvoir l'arbitrage et la médiation au sein de la société.

- Développer les capacités des individus et de tous les intervenants dans le domaine de l'arbitrage et de la médiation

- Contribuer à la réalisation des recherches et études scientifiques

- Lier des relations avec des associations et organisations aux objectifs similaires et mettre en œuvre les objectifs en se conformant à la législation en vigueur dans le domaine.

Membres :

1- Le Président - Sami Houerbi, Avocat

2- Le Secrétaire Général - Ahmed Ouerfelli, Avocat

3- Le Trésorier - Sana Belaid, Conseillère Juridique

Date et numéro d'envoi : 16 Mai 2022 - RR380389015TN.

2022R01491APSF1

Homologation de résolutions

Syndic les collines El Menzeh

Situé à El Menzeh 9C

Suivant procès-verbal de l'assemblée du 18 Février 2022 enregistré à la recette des finances de Menzeh 9 le 12 Mai 2022 numéro 22801637, quittance numéro 51961 et suivant la décision de la municipalité Tunis le 21 Mars 2022 sous le n°375 a été nommé un bureau directeur comme suit :

- Monsieur Faycel Dakhlia : Président de syndic

- Madame Azabi Senda : trésorière

- Monsieur Malek Fourati : membre

- Monsieur Yassine Shili : membre

- Monsieur Malek Fourati

- Approbation des rapports financiers de l'exercice 2021

- Quitus des anciens membres de bureau de syndic précédent.

2022401470APSF2

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

Vente aux enchères publiques

Maître Hichem Kabaw

Avocat à la cour d'appel

38 Rue Ghandi Tunis

MF : 1175956W/P/000

Tél : 71 254 254 / 71 337 541

Partie poursuivante : Abderrazak Ben Hmida, 38 Rue Ghandi Tunis.

Avocat poursuivant : Maître Hichem Kabaw avocat à la cour d'appel 38 Rue Ghandi Tunis.

Partie saisie : Dalila Chine, CIN : 03298446 51 rue El kaadine Tunis - Appartement n°16 de l'immeuble A, 7ème étage résidence Abou al-Qasim al- Shabi par l'Avenue Hédi Nouira Riadh Ennasser 2 Ariana.

Immeuble à vendre : Appartement n° 16 de l'immeuble A situé au 7éme étage résidence Abou al-Qasim al-Shabi par l'Avenue Hédi Nouira Riadh Ennasser 2 Ariana d'une superficie de 117m², T-F n° : 53463 Ariana nommé «Ben Hamida» avec abri voiture au sous sol :

A16 et de 339.53/10000 parts indivises des parties communes et indivisibles de la résidence d'Abu al-Qasim al- Shabi, T-F n°21999 Ariana. L'appartement est constitué de hall, salon, balcon couvert, cuisine séchoir, couloir menant à la toilette, salle de bain et 3 chambres à coucher. Il comprend toutes les commodités nécessaires telles que l'eau potable, le courant électrique, le gaz naturel, le réseau d'assainissement, le réseau téléphonique, ainsi que le chauffage central. Le sol de l'appartement est en marbre blanc pour le hall et le salon, et en émail uni, un type de mosaïque pour les chambres et de porcelaine pour la cuisine. La salle de bain a des murs en briques rouges lisses, des fenêtres en aluminium et des portes intérieures en bois.

Mise à prix : 280.000d, 000 frais en sus.

Date et lieu de vente : 4/7/2022 à partir de 9H devant la chambre des criées du Tribunal de première Instance Ariana situé à cité administrative Ariana.

On peut visiter l'immeuble tous les jours.

2022T00633VEPA1

Vente d'un immeuble immatriculé

Suite à un jugement de licitation

Etude Maître Naceur Hammamia

Avocat à la cassation

24, Rue Daghbagi - Tunis 1000

Tél : (71) 352-128

Fax : (71) 337-123

Email : naceur@hammamia.tn

MF : 783876/A/A/P/000

I- Les poursuivants :

1/ Fatma Bent Mohamed Taher Ben Hédi Belhaj, demeurant à la rue Cuba n°3 cité Sleheddine Bouchoucha Bardo Tunis.

2/ Hasna Bent Mohamed Taher Ben Hédi Belhaj, demeurant à la rue Cuba n°3 cité Sleheddine Bouchoucha Bardo Tunis.

3/ Chadhliya Bent Mohamed Taher Ben Hédi Belhaj, demeurant à la rue Cuba n°3 cité Sleheddine Bouchoucha Bardo Tunis.

4/ Najet Bent Mohamed Taher Ben Hédi Belhaj, demeurant à la rue Cuba n°3 cité Sleheddine Bouchoucha Bardo Tunis.

5/ Hadia Bent Mohamed Taher Ben Hédi Belhaj, demeurant à la rue Cuba n°3 cité Sleheddine Bouchoucha Bardo Tunis.

6/ Aliya Bent Mohamed Taher Ben Hédi Belhaj, demeurant à la rue Cuba n°3 cité Sleheddine Bouchoucha Bardo Tunis.

7/ Mohamed Habib Ben Mohamed Taher Ben Hédi Belhaj, demeurant à la rue Cuba n°3 cité Sleheddine Bouchoucha Bardo Tunis.

8/ Mohamed Adel Ben Mohamed Taher Ben Hédi Belhaj, demeurant à la rue Cuba n°3 cité Sleheddine Bouchoucha Bardo Tunis.

9/ Mohamed Hadi Ben Mohamed Taher Ben Hédi Belhaj, demeurant à la rue Cuba n°3 cité Sleheddine Bouchoucha Bardo Tunis.

10/ Ridha Ben Mohamed Taher Ben Hédi Belhaj, demeurant à la rue Cuba n°3 cité Sleheddine Bouchoucha Bardo Tunis.

11/ Amel Bent Mohamed Taher Ben Hédi Belha, demeurant à la rue Cuba n°3 cité Sleheddine Bouchoucha Bardo Tunis.

Tous ont élu leur domicile à l'adresse de leur l'avocat Maître Naceur Hammamia, Avocat à la Cassation, au 24; Rue Daghbagi, Tunis 1000.

II- Les parties objet des poursuites :

II-1 : Fils de Abdesslem Ben Nasser Ghiloufi à savoir.

1/ Sabri Ghiloufi, sans registre de commerce demeurant à la rue Cuba n°3 cité Sleheddine Bouchoucha le Bardo Tunis ou le cas échéant : à l'avenue Taieb M'hiri n°14 le Bardo Tunis.

2/ Nebil Ghiloufi, sans registre de commerce, demeurant à la rue Cuba n°3 cité Sleheddine Bouchoucha le Bardo Tunis ou le cas échéant : à l'avenue Taieb M'hiri n°14 le Bardo Tunis.

3/ Nassira Ghiloufi demeurant à la rue Cuba n°3 cité Sleheddine Bouchoucha le Bardo Tunis ou le cas échéant : à l'avenue Taieb M'hiri n°14 le Bardo Tunis.

4/ Nasser Ghiloufi demeurant à la rue Cuba n°3 cité Sleheddine Bouchoucha le Bardo Tunis ou le cas échéant : à l'avenue Taieb M'hiri n°14 le Bardo Tunis.

5/ Rachid Ghiloufi demeurant à la rue Cuba n°3 cité Sleheddine Bouchoucha le Bardo Tunis ou le cas échéant : à l'avenue Taieb M'hiri n°14 le Bardo Tunis.

II-2 : Abdelaziz Ben Mohamed Taher Ben Hédi Belhadj, sans registre de commerce, demeurant à la rue Cuba n°3 cité Sleheddine Bouchoucha Bardo Tunis.

III- L'avocat poursuivant :

Maître Naceur Hammamia, Avocat à la cassation, M.F n°783876/A/A/P/000, dont le cabinet est sis au 24, Rue Daghbagi, Tunis 1000.

IV- L'immeuble de l'adjudication :

Il s'agit de l'immeuble dénommé propriété «Marie Louise 34», Objet du titre foncier numéro 112353 Tunis, sis à la Rue Cuba cité Sleheddine Bouchoucha Le Bardo Tunis qui se situe dans une zone d'habitation où existe un dynamisme commercial important. L'immeuble mesure 737m² et se compose d'un terrain renfermant un local principal pour habitation et deux studios, un jardin entièrement clôturé et équipé de l'électricité et de l'eau potable.

* Le local principal : En bon état avec une superficie couverte égale à 175m², il se compose de 06 chambres, une salle de bain, une salle d'eau et un salon- salle à manger.

* Le studio numéro 1 : Il est de coté en entrée indépendante, d'une superficie couverte de 44m², comprenant une construction récente et ancienne, se compose de deux chambres, bloc sanitaire et cuisine en faïence et sol en parterre.

* Le studio numéro 2 : D'une superficie couverte de 36.36 m², se compose de deux chambres, bloc sanitaire d'un toit «kabou» arabe en déclin.

L'origine de propriété de l'immeuble objet des poursuites provient pour les poursuivants et leur frère Abdelaziz des droits de succession issus de leur père feu Mohamed Taher Ben Hédi Belhadj décédé au Bardo le 01/01/2002 selon son acte de décès établi par le juge cantonal de Bardo le 29/3/2006 sous le numéro 971 et de leurs mère feu Saida Bent Ali Ben Sadok Elhabibi décédée au Bardo le 24/12/2004 selon l'acte de décès établi le 18/5/2006 sous le numéro 1002. Les deux actes de décès sont inscrits respectivement au registre foncier Volume 5/06 numéro 632 Tunis le 01/4/2006 et volume 2/09 numéro 5563 Tunis le 30/7/2009. Quant aux parties objet de poursuites citées en premier l'origine de propriété provient de l'achat établi par l'acte sous seing privé du 9/7/2012 enregistré à la recette des finances de Bardo le 10/7/2012 sous le numéro 12103365 (reçu numéro53677) inscrit au registre foncier volume 1/2012 numéro 12735 Tunis le 21/12/2012.

V- Le prix d'ouverture :

Suivant l'ordonnance sur requête délivrée par Monsieur le premier substitue du président du tribunal de première instance de Tunis le 28/9/2021 sous le n°81226, l'expert Monsieur Saber Lassoued dans son rapport rédigé le 28/10/2021, a évalué la valeur réelle qui représente le prix d'ouverture de la vente de l'immeuble objet des poursuites à un montant égal à un million deux cents sept mille cinquante dinars (1.207.050d.000) auquel devra s'ajouter les dépenses qui seront tarifiées par le tribunal le jour de l'adjudication.

VI- Date, heure et tribunal de l'adjudication :

La vente aura lieu à l'adjudication au plus offrant et dernier enchérisseur, devant la chambre des saisies immobilières du tribunal de première instance de Tunis à la salle d'audience destinée à cet effet au siège du dit Tribunal et ce le mardi cinq juillet de l'an deux mille vingt deux (5/7/2022) à 9 heures du matin et suivant.

VII- Conditions de la constatation de l'immeuble saisi :

Tout intéressé peut visiter l'immeuble, à chaque jour du 8 h matin à 18.00 h soir; sur les lieux de l'immeuble objet de poursuite, le cahier de charge peut être consulté au greffe de la chambre de saisie immobilière du tribunal de première instance de Tunis, ainsi qu'au cabinet de l'avocat poursuivant, Maître Naceur Hammamia, sis au 24 rue Daghbagi, Tunis et ce pendant les jours et les heurs de travail.

Tout désireux de l'achat de l'immeuble doit mandater un avocat, il doit aussi consigner le tiers (1/3) du prix d'ouverture ou ayant présenté à cet effet un chèque certifié ou une garantie bancaire irrévocable et ce avant la participation à l'adjudication. Les personnes ayant une nationalité étrangère doivent, en plus, obtenir une autorisation légale conformément à la législation en vigueur.

2022T00637VEPA1

Vente aux enchères publiques

Cabinet d'avocat

Maître Fatiha Ben Salah

Avocat à la cour d'appel

Rue de la République immeuble zahra Trocadéro Sousse

MF : 1135985/p/a/e/000

Poursuivant : Nozha Memmi employée résident à Sidi Abdelhamid Sousse titulaire de la cin 04606398

Avocat poursuivant maître Fatiha Ben Salah avocat à la cour d'appel.

Partie adverse :

Rue de la République Immeuble Ezzahra Trocadéro 4000 Sousse

Samir Memmi directeur résidant à la rue Joiher Sekeli n°6 Ksar Hlal Monastir titulaire de la cin 0472806.

Immeuble objet de la vente la totalité de l'appartement sis à Sidi Abdelhamid situé au premier étage de l'immeuble objet de titre foncier 16815 Sousse à vocation d'habitation composé de trois chambres, salle de bain, cuisine et une véranda dont la superficie est de 120 m².

La mise à prix a été fixée à 98.400.000 d d'après une expertise réalisée par Mr Mustafa Guezguez

Date et lieu de vente : la vente aura lieu la 7/7/2022 à partir de 9 h devant la section de ventes immobilières du tribunal de première instance de Sousse.

Observation ne peuvent enchérir que les personnes qui ont consigné le tiers de la mise à prix par l'intermédiaire d'un avocat. Pour plus amples renseignements s'adresser à l'étude de maître Faiha Ben Salah avocate poursuivante et au greffe du tribunal de première instance de Sousse pour prendre connaissance du cahier des charges.

Visite des lieux la visite de l'appartement peut se faire chaque jour de 9h à 17 h.

2022S00679VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Partie poursuivante : la SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE en la personne de son représentant légal demeurant à son siège social sis à rue Hédi Nouira Tunis.

Partie saisie : LA SOCIETE "COMPTOIR ALUMINIUM DU SAHEL", société à responsabilité limitée, dont le siège social, est à Hammam Sousse - Route de Tunis Km n°135 , inscrite au registre de commerce du tribunal de première instance de Sousse sous le n°B142111996, Matricule Fiscal n°028527 z.

Avocat poursuivant : Maître Adel Mabrouk, route touristique, Hammam Sousse, matricule fiscal n°371670X.

Désignation de l'immeuble saisi : la totalité du titre foncier n°23975 Sousse d'une superficie de 1338 m², dénommé "LATIFA 579" sis à la Zone industrielle Hammam Sousse.

Mise à prix : La mise à prix est fixée à la somme de 454 640 D 000 prix auquel s'ajoutent les frais de l'adjudication.

Date et lieu de l'adjudication : L'adjudication aura lieu le lundi 11/7/2022 à partir de 9 heures à la chambre des criées du tribunal de première instance de Sousse 2.

Conditions de visite de l'immeuble :

Chaque jour de 9 à 17 H.

2022S00682VEPA1

Vente aux enchères publiques

sur saisie immobilière

Partie poursuivante : BH BANK, en la personne de son représentant légal demeurant à son siège social sis à l'avenue Mohamed V Tunis.

Partie saisie : Hédi Ben Fredj Lahouar, demeurant à Rue Kuwait Route de La Plage Hammam Sousse, titulaire de la CIN n°02804100.

Avocat poursuivant : Maître Adel Mabrouk, route touristique, Hammam Sousse.

Désignation de l'immeuble saisi la totalité du titre foncier n°157332 Sousse dénommé «Lahouar» et la totalité du titre foncier n°9646 Sousse dénommé «Khézama 33» d'une superficie de 49 m² sis à Hammam Sousse.

Mise à prix : La mise à prix est fixée après le rabais de 40 % à la somme de 791 880 D 000 prix auquel s'ajoutent les frais de l'adjudication.

Date et lieu de l'adjudication : L'adjudication aura lieu le lundi 11/7/2022 à partir de 9 heures à la chambre des criées du tribunal de première instance de Sousse 2.

Conditions de visite de l'immeuble :

Chaque jour de 9 à 17 H.

2022S00683VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie Immobilière

D'un immeuble immatriculé après rabais de 40%

Avocat poursuivant : Maître Chakroun Mondher avocat à la cour, sis à Sfax, Imm quatre saisons, Bloc C 6ème étage Bureau n°C6/2 Beb Bhar Sfax. Matricule fiscal 0502060EAP000.

Partie poursuivante : Société Tunisienne de recouvrement des créances STRC, représentée pour cette fin par son D.G dont le siège social est à 52 avenue Habib Bourguiba 1001Tunis, inscrite au registre de commerce du tribunal de 1ère instance de Tunis sous le n°B196131999, Matricule fiscal 000/M/A/719413J.

Partie poursuivies : - La société d'articles sanitaires et chauffage centrale Elloumi «SANICHEL» S.A.R.L représentée par son gérant inscrite au R.C sous le n°B1147271997, dont le siège social est au Bardo 2, Rue Moncef Bey Tunis : (partie débitrice) .

- Hechmi ben Mohamed Elloumi, gérant de Sté, demeurant à Tunis 98 rue Bab elkhadra ou à Ariana 13, rue 1936 cité ennasser, Tunis (caution hypothécaire).

- Mohamed ben Mohamed Elloumi, Gérant de Sté, demeurant à Tunis 98 rue Bab elkhadra ou à Ariana 13 rue 1936 cité ennasser, Tunis (caution hypothécaire).

Propriété à vendre :

La totalité de l'immeuble objet du titre foncier n°34251 Sfax dénommé «Essalem» qui consiste en un terrain non clôturé sis à Sfax, route Sidi Mansour km 8.5 à gauche en direction de ladite route. La superficie du terrain est de 1093 mètres carrés. L'accès à ce terrain se fait à travers une piste de 250 mètres de longueur à peu prés à partir de l'extrémité nord de la route précitée. Le terrain est limité par des immeubles voisins de tous les cotés et une piste de 4 mètres de largeur. Le terrain se situé dans une zone viabilisée (eau potable, gaz et électricité).

Mise à prix : elle est estimée à soixante dix neuf mille huit cent dinars. (79.800d.000) après rabais de 40%; frais de l'adjudication en sus.

Date et lieu de la vente : La vente aura lieu le lundi onze Juillet deux mille vingt deux (11/7/2022) à la salle des ventes immobilières du tribunal de première instance de Sfax sis à Sfax rue Victor Hugo, à partir de neuf heures du matin.

Visite de l'immeuble : Elle se fait tous les jours de la semaine pendant les heures du travail. Pour plus de renseignements tout intéressé peut s'adresser à l'avocat poursuivant maître Mondher Chakroun dans l'adresse de son cabinet ci-dessus indiquée ou au greffe du tribunal de première instance de Sfax où est déposé le cahier des charges. Nul ne peut se porter enchérisseur sans consigner le 1/3 de la mise à prix ou présenter à cet effet un chèque certifié ou une garantie bancaire irrévocable. Les étrangers qui veulent participer à l'adjudication doivent au préalable avoir l'autorisation du gouverneur de Sfax. L'enchère se fait sur la base du prix d'adjudication évalué à soixante dix neuf mille huit cent dinars (79.800d.000). Les enchères sont obligatoirement portées par l'intermédiaire d'un avocat.

2022X00723VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude Maître Ben Abdallah Rim

Rue Kairouan immeuble les 4 saisons escalier D 1er étage Sfax

M.F : 000 PA808008W

Poursuivant : Union Bancaire pour le commerce et l'industrie, Société Anonyme, siège social 139 avenue de la Liberté Tunis et à Sfax rue Abou Kacem Chebbi, inscrite au R.C sous le n°B19321997. M.F 00 2707 P/P/M/000.

Partie saisie : 1) Thouraya ben Hedi Chaari, femme de foyer, titulaire de la CIN n°05274201 2) Mohamed Ben Ali Daoud, titulaire de la CIN

n°01336956, chauffeur de taxi, domiciliés à route Sidi Mansour km 4 Merkez Hadiji, Sfax et à rue Aboukacem Chebbi n°163 Sakiet Ezzit Sfax

Avocat poursuivant : Maître Ben Abdallah Rim, rue Kairouan immeuble les 4 saisons escalier D 1er étage Sfax.

Immeuble objet de la poursuite :

La totalité d'un terrain rectangulaire clôturé, situé à Sfax, sur la route de Sidi Mansour, km 4 Habbana, sur la route reliant Habbana et Saltaniyeh, Rue Sousse, couloir numéro 2, zone 39, dans un quartier résidentiel qui dispose de toutes les commodités de base et de vie, la propriété est d'une superficie totale d'environ 462 m² sur laquelle est édifiée, un studio dans le coin nord ouest et une villa non encore achevée.

- Le studio : il est occupé par les parties saisies, d'une superficie d'environ 40 m², sa construction est en bon état, le plafond fait environ 2,30 m de haut et son sol est en parterre, ses murs sont calcifiés et peints, il comprend un hall muni d'une armoire murale et une fenêtre ouvrant sur le coté Est, une pièce avec un placard mural et une fenêtre qui s'ouvre sur le coté sud, une cuisine dont les murs sont recouverts de céramique et *une salle d'eau, le studio est équipé d'électricité et d'eau potable et il est relié à des canaux de l'ONAS, devant le studio se trouve une, passerelle dont le sol est en parterre

- La villa : elle est en cours d'achèvement dont des parties sont couvertes et d'autres sont sous forme de carcasses. Sa superficie totale est d'environ 210 m², dont 80m² environ sont couvertes avec un sol en ciment. Sur le coté ouest du terrain est bâtie un bassin (fostkia)

La propriété est limitée du sud par Rekik Jalloul et une entrée commune d'où son accès, du nord par l'entrée d'autrui, de l'Est par Henchi Abdelmajid et de l'ouest par Mtibaa Najeh.

La mise à prix : 200.000.000 D frais en sus.

Date et lieu de la vente : l'adjudication aura lieu lundi le 11/7/2022 à 9 h et les heures qui suivent à la chambre des criés du tribunal de première instance de Sfax sis à rue Abou Kacem Chebbi Sfax.

La visite du local : Peut s'effectuer chaque jour dans les heures de travail.

2022X00729VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude Maître Ben Abdallah Rim

Rue Kairouan immeuble les 4 saisons escalier D 1er étage Sfax

M.F : 000 PA 808008W

Poursuivant : Banque Internationale Arabe de Tunisie, Société Anonyme, siège social 70/72 avenue Habib Bourguiba Tunis, inscrite au R.C sous le N°B187881996 et à Sfax en sa succursale.

Partie saisie : 1) Ayedi Mourad, titulaire de la CIN n°01289512, commerce de chaussures, demeurant à route de Teniour km7 impasse djmal, n°96 Sfax 3041

2) Habib Ben Khalifa Ayedi, titulaire de la CIN n°01104385, gérant, demeurant à l'avenue de l'environnement n°96 Chihia Sfax

Avocat poursuivant : Maître Ben Abdallah Rim, rue Kairouan immeuble les 4 saisons escalier D 1er étage Sfax.

Immeuble objet de la poursuite :

La totalité de l'étage ouvrant sur le coté sud situé dans l'ancienne ville rue "borj ennar" n°70 Sfax, se composant de 3 étages :

Le 1er étage contient un hall, une cuisine, une salle de bain et des escaliers qui mènent au 2ème étage

Le 2ème étage contient un hall, 2 chambres et des escaliers menant au 3ème étage

Le 3ème étage contient une seule chambre et une terrasse.

Remarque : La propriété est en mauvais état en raison de la négligence et la porte principale n'est pas fermée et cassée

La propriété est limitée de l'Est par Bichcha, de l'ouest par Hintati, du sud par le passage de la tour et du nord par la rue borj ennar.

La mise à prix : 40.000.000 D frais en sus.

Date et lieu de la vente : L'adjudication aura lieu lundi le 11/7/2022 à 9 h et les heures qui suivent à la chambre des criées du tribunal de première instance de Sfax sis à rue Abou Kacem Chebbi Sfax;

La visite du local : Peut s'effectuer chaque jour dans les heures de travail.

2022X00730VEPA1

Vente aux enchères publiques après réduction

Etude de Maître Slim Bouassida

Avocat à la cour de cassation

Avenue Habib Thameur Immeuble de l'Océan Bleu Cinquième étage Bureau n°55 Sfax

Il sera procédé à la vente de l'immeuble sous-indiqué au dernier enchérisseur à la chambre des Ventes Immobilières au Tribunal de Première Instance de Sfax II et ce le, mercredi treize juillet deux mille vingt deux (13/7/2022) à neuf heures du matin et heures suivantes.

Créancier saisissant : Société International des services Agricoles au nom de son représentant légal, qui a élu son domicile chez la Société Globale de Recouvrement à son siège sis 133 Rue Moulares, Mégrine Zone Industrielle Saint Gobain Ben Arous qui a élu son domicile légal se rapportant à cette affaire à l'étude de son Avocat Maître Slim Bouassida sise à l'Avenue Habib Thameur Immeuble l'Océan Bleu 5ème étage Sfax.

Avocat poursuivant : Maître Slim Bouassida, avocat à la cour de cassation, ayant son étude Avenue Habib Thameur Immeuble l'Océan Bleu cinquième étage Bureau n°55 Sfax. Son matricule fiscal n° 441860RAP000.

Le débiteur saisi : Monsieur Khaled Lajnef, titulaire de la carte d'identité nationale n°08804540 domicilie à Cité des huileries avenue de la Guinée Maharès Sfax.

Immeuble à vendre : L'ensemble des parts dans l'indivision dont le nombre s'élève à 1155 parts revenant au débiteur saisi dans l'immeuble objet du titre foncier n°125361 Sfax dénommé Elhana.

Il s'agit d'une parcelle de terrain agricole ayant une superficie de 28 ares 16 ca sise au secteur de Mahares gouvernorat de Sfax. D'après le rapport d'expertise un partage à l'amiable a été réalisé entre les propriétaires en vertu duquel il est dévolu au débiteur saisi une parcelle de terrain du coté Nord ayant une forme oblique d'une superficie de 1155 m² qui comporte 4 pieds d'oliviers clôturée par une haie en sable des deux cotés Sud et Ouest et par un mur du coté Nord; elle se trouve dans une zone qui comporte un certain nombre de logement. Une Rue d'une largeur de 20 mètres est programmée du coté Sud, d'autre part il est prévu d'extraire une bande de terrain du coté Ouest de la parcelle décrite ci-dessus par conséquent la superficie nette sera de 905 m².

Mise à prix : La mise à prix de l'ensemble des parts revenant au saisi et dont le nombres s'élève à 1155 parts comme il est décrit ci-dessus indiquée suite à une réduction de 40% est à cinquante quatre mille dinars (54.000,000), en sus des frais de l'adjudication qui seront évalués par le tribunal.

Visite de l'immeuble : Est possible durant tous les jours de la semaine au cours de l'honoraire administratif.

N. B. : Pour consulter le cahier des charges, il y a lieu de contacter le greffe du Tribunal de Première Instance Sfax II ou l'Etude de Maître Slim Bouassida, Avocat à la cour de cassation, sise à l'Avenue Habib Thameur Immeuble l'Océan Bleu 5ème étage Bureau n°55 Sfax.

Nul ne peut participer aux enchères que par l'intermédiaire d'un Avocat et après avoir consigné le tiers, de la mise à prix.

2022X00735VEPA1

Vente aux enchères publiques

Après réduction de la mise à prix de 40%

Etude Maître Tarek Lahmaier

Avocat près la cour d'appel

106 Bis Rue de Palestine 1002 Tunis

Tél : 71.801.300

Fax : 71.783.701

Matricule fiscal : 1409999G/A/P

Poursuivant : La Banque de Tunisie (S.A) représentée par son Directeur Général, ayant son siège social 2, rue de Turquie 1000 Tunis, M.F 0000120HPM000.

Partie saisie : Chokri Cheffai titulaire de la CIN numéro 02371616 demeurant à la Soukra 5 rue des Poires, Ariana,

Avocat poursuivant : Maître Tarek Lahmaier avocat près la cour d'appel 106 bis rue de Palestine 1002 Tunis.

Désignation du bien à vendre : Immeuble objet du T.F 93 Jendouba dénommé «Kalthoum» d'une superficie de 37.600m² sis Machiakht Bir El Lakhder délégation Bou Salem gouvernorat Jendouba consistant en un terrain agricole de grande culture.

Mise à prix : (112.800,000 D.T) outre les frais de poursuite.

Date et lieu de la vente : Mardi (05 juillet 2022) devant la chambre des criées du tribunal de première Instance de Jendouba à partir de 09H du matin.

La visite des lieux : Toute la journée sur les lieux et pour de plus amples renseignements s'adresser à l'étude de l'avocat poursuivant ou prendre connaissance du cahier des charges déposé au greffe du tribunal.

Observation : Toute personne voulant participer aux enchères doit consigner le 1/3 de la mise à prix ou bien présenter un chèque certifié ou une caution bancaire irrévocable; les étrangers doivent être munis d'une autorisation préalable exigée par la loi.

Tout surenchérisseur doit être muni de l'autorisation du gouverneur de Jendouba conformément à l'article 2 Bis de la loi n°2912000 datée du 6/3/2000.

2022401428VEPA1

Vente aux enchères publiques

Après réduction de la mise à prix de 40%

Etude Maître Tarek Lahmaier

Avocat près la cour d'appel

106 Bis Rue de Palestine 1002 Tunis

Tél : 71.801.300

Fax : 71.783.701

Matricule fiscal : 1409999G/A/P

Poursuivant : La Banque de Tunisie (S.A) représentée par son Directeur Général, ayant son siège social 2, rue de Turquie 1000 Tunis, M.F 0000120HPM000.

Partie saisie : Ines Tlili titulaire de la CIN numéro 04527767 demeurant à Siliana, Immeuble CNSS.

Avocat poursuivant : Maître Tarek Lahmaier avocat près la cour d'appel 106 bis rue de Palestine 1002 Tunis.

Désignation du bien à vendre : Immeuble objet du T.F. 7093 Siliana dénommé «EL Arbi Messaoudi» d'une superficie de 2844 m² sis à la zone Krifet gouvernorat de Siliana nord au bord de la route menant au barrage Siliana. Ledit immeuble est à vocation agricole appelé à être classé dans le projet d'aménagement en une zone d'habitation.

Mise à prix : (191.116,800 D.T) outre les frais de poursuite.

Date et lieu de la vente : Mardi (11 Juillet 2022) devant la chambre des criées du tribunal de première Instance de Siliana à partir de 9H du matin.

La visite des lieux : Toute la journée sur les lieux et pour de plus amples renseignements s'adresser à l'étude de l'avocat poursuivant ou prendre connaissance du cahier des charges déposé au greffe du tribunal.

Observation : Toute personne voulant participer aux enchères et par la voie d'un avocat, doit consigner le 1/3 de la mise à prix ou bien présenter un chèque certifié ou une caution bancaire irrévocable; les étrangers doivent être munis d'une autorisation préalable exigée par la loi.

2022401429VEPA1

Vente aux enchères après réduction de 40%

Maître Nizar Snoussi

Avocat auprès de la cour d'appel

7 Rue Chott Erromene - Montplaisir Tunis

MF : N°1148045KAP000

Partie saisissante : la Banque Internationale Arabe de Tunisie «BIAT» en la personne de son représentant légal, SA élisant domicile au cabinet de son avocat maître Nizar Snoussi, avocat dont le cabinet est au 7 rue Chott Erromene - Montplaisir Tunis.

Partie saisie :

Mohamed Ali Ben Ahmed Naffeti titulaire de la CIN n°00476135,

Ahmed Mourad Ben Mohamed Ali Naffeti, titulaire de la CIN n°05462143

Houda Ben Mansour Riahi épouse Ahmed Mourad Naffeti, titulaire de la CIN n°05471701

Mohamed Hichem Ben Mohamed Ali Naffeti, titulaire de la CIN n°05488257

Mohamed Aziz Ben Mohamed Ali Naffeti, titulaire de la CIN n°05429759

Tous demeurant au 32 rue Habib Thameur, Khaireddine, la Goulette - Tunis

Descriptif de l'immeuble : les 343,874 parts indivises de l'immeuble objet du TF 136719 Tunis d'une superficie globale de 1260 m² sis au 32 rue Habib Thameur à Khaireddine - la Goulette - Tunis.

Les susdites parts représentent 2 appartements limitrophes avec 2 entrées indépendantes et d'une superficie globale au sol 343,874 m².

Le 1er appartement : d'une superficie indivise de 114,625 m² composé d'une entrée indépendante avec jardin, cuisine, salon et salle manger, chambre usage de bureau, couloir, chambre à coucher avec SDB, chambre à coucher avec dressing et l'état est bien avec parterre de marbre et parquet les toits avec des faux plafonds, boiserie noble et fenêtres avec aluminium et michler, cuisine équipée et SDB haut standing

Le 2ème appartement : son état est moyen, d'une superficie indivise de 119 m², composé d'un salon, salle à manger, 2 SDB, cuisine équipée, 3 chambres à coucher, une chambre vide, petite piscine en arrière avec douche, sol avec carrelage normale boiserie normale des portes et des fenêtres.

Les 2 appartements sont équipés du gaz naturel, du chauffage central et de 4 climatiseurs chacun.

La mise à prix :

Six cent quarante cinq mille deux cent quarante trois Dinars 649 millimes (645243,649 DT) à majorer des frais et débours qui seront arrêtés le jour de l'adjudication.

Date et lieu de la vente :

La vente aura lieu le mardi 5/7/2022 à 9 heures du matin et heures suivantes au siège du tribunal de 1ère instance de Tunis au Palais de la Justice Avenue Beb Bnet - Tunis.

Visite et conditions de participation :

La visite aura lieu à l'adresse de l'immeuble aux heures du travail et sans conditions précises.

La consultation du cahier des charges se fait auprès du greffier de la chambre des ventes immobilières ou au cabinet de l'avocat poursuivant. Ne peut participer aux enchères que celui qui a commis un avocat et a consigné le 1/3 du montant de la mise à prix, les étrangers doivent produire l'autorisation préalable de monsieur le gouverneur de Tunis.

2022401454VEPA1

Vente aux enchères avec réduction de 40%

Maître Nizar Snoussi

Avocat auprès de la cour d'appel

7 Rue Chott Erromene - Montplaisir Tunis

MF : N°1148045KAP000

Partie saisissante : la Banque Internationale Arabe de Tunisie «BIAT» en la personne de son représentant légal, SA élisant domicile au cabinet de son avocat maître Nizar Snoussi, avocat dont le cabinet est au 7 rue Chott Erromene - Montplaisir Tunis.

Partie saisie : Khalil Ben Mohamed Mongi Ben Khmaies Belouedhnine tunisien, gérant de société, titulaire de la CIN n°001017863, demeurant au 31 rue Cheikh Mohamed à la Soukra, au 01 rue Mohamed Loussaief à la Marsa et à la rue l'Imam Ibn Arafa à la Marsa - Tunis

Descriptif de l'immeuble : l'immeuble objet du TF 100167 Tunis sis à rue Zine Ben Achour et rue Ibn Arafa à El Ahouech à la Marsa et consiste en un appartement au RDC de l'immeuble de 90 m² couvert exploité comme cabinet médical d'esthétique et composé d'une salle d'attente et hall et 2 grandes chambres communicantes avec une petite chambre, salle d'eau ainsi qu'une grande chambre pour le médecin.

La mise à prix :

Cent cinquante-huit mille cinq cent soixante dix-huit dinars 668 millimes (158578,668 DT) à majorer des frais et débours qui seront arrêtés le jour de l'adjudication.

Date et lieu de la vente :

La vente aura lieu le mardi 5/7/2022 à 9 heures du matin et heures suivantes au siège du tribunal de lere instance de Tunis au Palais de la Justice Avenue Beb Bnet - Tunis.

Visite et conditions de participation :

La visite aura lieu à l'adresse de l'immeuble aux heures du travail et sans conditions précises

La consultation du cahier des charges se fait auprès du greffier de la chambre des ventes immobilières ou au cabinet de l'avocat poursuivant. Ne peut participer aux enchères que celui qui a commis un avocat et a consigné le 1/3 du montant de la mise à prix, les étrangers doivent en plus produire l'autorisation préalable de monsieur le gouverneur de Tunis.

2022401455VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Après déduction de 40%

Etude Maître Tarek Ben Fredj

Avocat auprès de la cour de cassation

20, Avenue Les Etats Unis d'Amérique Le Belvédère - 1002 - Tunis

Tel : 71 796 376

Fax : 71 894 223

M. Fiscal : 386961HAP000

Partie poursuivante : La Banque Tuniso-Koweitienne dument représentée par son Directeur Général, SA, immatriculée au registre national des entreprises sous l'identifiant unique numéro 012357 S, dont le siège social est à Tunis, 10 bis, avenue Mohamed V. domiciliée au cabinet de son avocat Maître Tarek Ben Fredj sis au 20 Avenue Les Etats Unis d'Amérique - Le Belvédère - 1002- Tunis. M. Fiscal : 386961HAP000.

Parties saisies : 1) Mr Aissa Ben Ali Elouizani ; titulaire de la carte d'identité nationale, n°04524119,

délivrée à Tunis le 23/4/2012, demeurant au 25 Rue Imam El Boukhari 2040 Radés - Ben Arous.

2) Mme Latifa Ben Ahmed Haouami épouse Elguizani, titulaire de la carte d'identité nationale n° 04560563 délivrée à Tunis le 7/7/2011, demeurant au 25 Rue Imam El Boukhari - 2040 Radés - Ben Arous.

Avocat poursuivant : Maître Tarek Ben Fredj 20, Avenue Les Etats Unis d'Amérique - Le Belvédère- 1002 - Tunis. M.fiscal 386961HAP000

Les immeubles saisis : la totalité de l'immeuble revenant à titre de propriété aux parties saisies à part égale; objet du TF n°43429 - Ben Arous dénommé «LA MARSA 700», d'une superficie totale de 121 m² sis à la rue Manouba n°700 - El Mhamdia-Ben Arous, en zone urbaine, avec toutes les commodités. Il consiste en une immeuble jumelée, construite en rez-de-chaussée avec 1er étage et un studio et détaillée comme suit :

- Construction communiquante au rez-de-chaussée d'une superficie de 110 m².

1er étage, d'une superficie de 110m², composée de 4 chambres inachevées et dont le taux d'avancement des travaux s'élève à 60% (murs et dalles).

- Un studio habitable au toit, d'une superficie approximative de 46 m², composé de 2 chambres, cuisine, salle d'eau, avec douche et espace ouvert.

- Des escaliers en béton menant au 1er étage et au studio

- Escalier en métal et en bois menant au toit du studio :

Les charges : La dite propriété est grevée dès charges suivantes :

- Hypothèque volontaire à hauteur de (40.000,000DT) inscrite le 22/01/2015 (volume Ben Arous 15/5 - n° 198) au profit de la BTK.

- Commandement valant saisie immobilière datant du 31/12/2021 et inscrit le 01/02/2022 au profit du saisissant (vol Ben Arous 2/22 n°382).

Mise à prix : La mise à prix est fixée après déduction de 40% à (96.000, 000DT).

Date et lieu de la vente : La vente aura lieu le jeudi 30/6/2022) à 9H et suivant à la chambre des criées au tribunal de première instance de Ben Arous sis à la Route principale n°1, Chouchet Radés - Ben Arous.

- La participation aux enchères ne peut se faire que par le biais d'un avocat et sur consignation du tiers du montant de la mise à prix et pour les étrangers il faut obtenir l'autorisation préalable du gouverneur.

- La visite de l'immeuble peut se faire durant la semaine.

Pour de plus amples renseignements contacter l'avocat poursuivant ou le tribunal de première instance de Ben Arous.

2022401473VEPA1

Licitation après remise du prix

Maître Jerbi Noureddine

Avocat près la cour de cassation

23, rue Cyrus le Grand - Tunis

Tel : 71 835434 - 71 835535

Fax: 71834093

MF : AP000/0186316V

av-jerbi.noureddine@gnet.tn

Poursuivants :

1- Abdallah Ben Abbes Ben Haj Yahia (CIN 00471435)

2- Nawfel Ben Noureddine Ben Sadok Ben Haj Yahia (CIN 00313020)

3- Riadh Ben Noureddine Ben Sadok Ben Haj Yahia (CIN 00313020) et son épouse Lamia Chahed (CIN 07045449)

4- Kais Ben Noureddine Ben Sadok Ben Haj Yahia (CIN 07281467)

5- Ons Bent Noureddine Ben Sadok Ben Haj Yahia (CIN 08302680)

6- Eya Bent Noureddine Ben Sadok Ben Haj Yahia (CIN 07406905)

7- El Adel Ben Baaziz Ben Abbes Ben Haj Yahia (CIN 00469692)

8- Foued Ben Baaziz Ben Abbes Ben Haj Yahia (CIN 00307792)

9- Zohra Bent Bechir Ben Kacem Karkour (CIN 00475221)

Les hommes exerçent le commerce et les femmes sont aux foyers. Elisant tous domicile chez leur avocat Maître JERBI Noureddine au 23 rue Cyrus le Grand 1002 Tunis.

Avocat poursuivant : Maître Noureddine JERBI, Avocat près la Cour de Cassation demeurant à Tunis 23 Rue Cyrus le Grand Tunis 1002.

Partie poursuivie :

1- Carnavale Maria Angela

2- Carta Franca dite Joséphine

3- Carta Térésa

4- Carta Anna

5- Carta Pierre

6- Carta Jeanne épouse Huder Ernest

7- Almanza François

8- Almanza Ida

Les hommes exercent le commerce et les femmes sont aux foyers. Demeurant tous à la délégation de Bab Bhar Tunis selon l'article 385 du CDR.

Immeuble licité : La totalité de l'immeuble dénommé «Santa Lucia III» objet du titre foncier n°133568 Tunis sis au 48 rue Farhat Hached Tunis d'une contenance de 510 m² consistant en un lot de terrain sur lequel est édifié un bâtiment composé d'un RDC abritant quatre locaux à usage commercial et de deux étages composés de cinq appartements chacun et un 3ème étage composé de six appartements, tous à usage d'habitation occupés soit par des locataires ou des occupants sans contrats et sans paiement de loyer.

Liste des occupants :

- RDC à usage commercial : 1) Younes Mejri (café) ,12660DT par an - 2) Sté Amani Voyages, 8752 DT/ an - 3) Said Belhaj Yahia (supérette), 900 DT/an - 4) Héritiers Ben Yakhlef (supérette sans contrat) loyer impayé.

1er étage à usage d'habitation : 5) Tarak Belkhouja (sans contrat, loyer impayé) 6) Sté Climat BIT Montasser Mejri (sans contrat, loyer impayé) - 7) Abdelhamid Achour (sans contrat, loyer impayé)- 8) Jamila Chelbi, 2880 DT/An - 9) Hassen Chtita, 3000 DT/An.

2ème étage à usage d'habitation : 10) Sté SPIA et STAT (sans contrat, loyer impayé) - 11) Héritiers Rallo Vincenzo 548,940 DT/An -12) Marlozo Valery épouse Gota 2117 DT/An -13) Samir Hajji, 2280 DT/An - 14) Zeineb El Ayech (sans contrat, loyer impayé)

3ème étage à usage d'habitation : 15) Amor Bouslimi 1 3900 ,492 DT/An 16) Kolthoum Akremi, 2044,500 DT/An - 17) Mohamed Khaldi (sans contrat, loyer impayé) - 18) Faten Ben Alaya, 4800 DT/An -19) Yamina Sehili (sans contrat, loyer impayé)- 20) Jawher Guezguez, 2220 DT/An.

L'état du bâtiment est de moyen à médiocre pour vétusté et manque d'entretien. L'immeuble est équipé de tous le services. Référence de l'inscription le 27/11/1942 (Dépôt : B volume : 15 - N°1326 et de 1325/1 à 1325/8).

5- Mise à prix après remise de 40 % : Neuf cent quatre vingt dix mille huit cent soixante deux dinars 722 millimes (990.862d722).

6- Date d'audience : Mardi douze juillet deux mille vingt deux (12/7/2022) à 9H du matin et heures suivantes par devant la chambre des ventes immobilières du Tribunal de Première Instance de Tunis sis au Palais de Justice rue Bab Benat Tunis.

7- Visite des lieux : la visite des lieux ainsi que la consultation du cahier de charges déposé au cabinet de l'avocat ou au greffe du tribunal peut se faire tous les jours aux heures de travail. Tout enchérisseur intéressé doit consigner le tiers de la mise à prix ou présenter à l'audience un chèque certifié ou une garantie bancaire irrévocable. S'il est étranger, il doit obtenir l'autorisation administrative préalable.

2022401474VEPA1

Vente d'immeuble aux enchères publiques

Maître Faouzi Bou kouba

Avocat à la cour

Avenue 02 Mai 1966 immeuble Bou Said Médenine

MF : 999872Q

1- Le demandeur de poursuite : Monsieur Jamel Ben Ayed demeurant à Zfefra Djerba Midoun ayant élu son adresse auprès de son avocat maître Fawzi Bou kouba avocat à la cour, études sises à l'avenue 02 Mai 1966 Médenine immeuble Bou Saïd.

En qualité de créancier saisissant poursuivant.

2- Le débiteur saisi : Monsieur Chedly Karoud demeurant à Zfefra Midoun Djerba.

3- Avocat chargé de poursuite : Maître Faouzi Bou kouba avocat à la cour avenue 02 Mai 1966 Médenine immeuble Bou Saïd MF : 999872Q.

4- L'immeuble saisi objet de vente :

Il s'agit de deux terrains objet de titres fonciers numéro 10093 Médenine et 25178 Médenine :

Le premier terrain objet de titre foncier 25178 Médenine nommé «soumaya» qui constitue la parcelle 1563 du plan cadastre du titre foncier 25178 Médenine.

Cet immeuble est un terrain qui a une forme asymétrique, située à Midoun Djerba, à l'est de la route goudronnée reliant la route Midoun Houmt Souk et la route goudronnée reliant la route Houmt Souk et la zone touristique (Rue de l'Environnement).

Ladite propriété est limitée comme suit :

Du coté sud : Une ligne imaginaire après la parcelle numéro 1564 du plan cadastre du secteur 1 w Midoun.

Du coté Est : une ligne imaginaire, suivie de la parcelle numéro 1537 du plan cadastre du secteur 1 w Midoun,

Du coté nord : Une clôture, après laquelle se trouve la parcelle n°1576 du plan cadastre du secteur 1 w Midoun,

Du coté Ouest : Une clôture, après laquelle se trouve la parcelle numéro 1565 du plan cadastre du secteur 1 w Midoun,

La longueur des côtes de la propriété décrite ci-dessus est comme suit : de cote sud 16,86 m, du cote Est 20,89 m de long, du cote nord, 19,82 m. et de cote ouest 19,72 m. avec une superficie de 367 mètres carrés, ce qui est équivalant à 367 parts de la division de titre foncier, numéro 25178 Médenine à 367 parts, et qui fait l'objet de la parcelle numéro 1563 du plan topographique du titre foncier numéro 25178 Médenine.

La propriété contient un espace résidentiel avec un rez-de-chaussée et un étage supérieur.

Description de la deuxième propriété :

Ce terrain fait l'objet du titre foncier numéro 10093 Médenine nommé «Samira» est représenté par un terrain vide ayant une forme asymétrique situé à Midoun Est du coté ouest de la route goudronnée reliant Midoun Tagennas et Al-Magarasa, dans laquelle le débiteur Mr Chedly Karoud est propriétaire d'une superficie de 540,342 mètres carrés ce qui est équivalant a 540,342 parts de la division de titre foncier numéro 10093 Médenine à 6 173 parts.

La propriété mentionnée constitue la parcelle numéro 109 du plan cadastre du secteur 1w Midoun.

la propriété du débiteur est inscrite au titre foncier numéro 10093 Médenine à la date de 9-3-1999 Dépôt Médenine Volume 99 Numéro 218, Quant à l'inscription du propriété du débiteur au titre foncier numéro 25178 Médenine, elle a été faite le 3-5-2005 - Dépôt Médenine Tome 04 Numéro 2476

5- Le prix d'ouverture : Le prix d'ouverture pour les deux propriétés est désigné par l'expert Omar Debara à un montant de 238.601.300 d, deux cent trente-huit mille six cent un dinars et 300 millièmes, détaillé comme suit :

Quant au premier bien : objet de titre foncier numéro 10 093 Médenine, d'une valeur estimée à 81 051 300 d. Quatre-vingt-un mille, cinquante et un dinars et 300 millimes Quant au deuxième bien : objet de titre foncière, numéro 25178 Médenine, sa valeur était estimée à 157 550 000 dinars, cent cinquante-sept mille cinq cent cinquante dinars. Ainsi, le prix d'ouverture est désigné à : 238.601.300 d, deux cent trente-huit mille six cent un dinar et 300 millimes.

6/ Date et lieu de vente :

La date de vente a été fixée le lundi quatre juillet deux mille vingt-deux 4-7-2022, à neuf heures du matin au Tribunal de Première Instance de Médenine, situé à la rue 02 mai 1966 Médenine.

7/ La visite de l'immeuble :

Se fait chaque jour sauf le dimanche, de huit heures du matin à deux heures de l'après midi.

Et toute personne souhaitant participer à l'enchère doit déposer le 1/3 un tiers du prix d'ouverture indiqué à la trésorerie générale ou par un cheque certifié en caution bancaire.

Il n'est possible d'enchérir que par l'intermédiaire d'un avocat, et pour ceux qui ont déposé le un tiers du prix d'ouverture indiqué à la trésorerie générale ou par un chèque certifié en caution bancaire.

Pour les étrangers, ils ne peuvent pas participer aux enchères qu'après l'obtention des autorisations administratives nécessaires.

Les visites de l'immeuble peut s'effectuer Tous les jours sauf le dimanche, de huit heures du matin à deux heures d'après-midi et pour l'examen du cahier des charges peut s'effectuer également selon les horaires indique au cabinet de l'avocat poursuivant maître Fawzi Bou kouba avenue 02 mai 1966 immeuble Bou Saïd Médenine ou au tribunal de première instance de Médenine où le cahier des charges a été déposé.

2022401491VEPA1

Avis aux créanciers

Appel d'offre cession de la société

Christine Confection AUX TIERS

R.C : B187051996

IU : 0015018N

Capital social : 9 500 000 dinars

Siège social : 8 Rue Parfumerie, zone industrielle, Ksar Said La Manouba 2086

L'administrateur judiciaire Mme Khalfi Sihem chargée de céder la société Christine Confection a l'honneur d'aviser le public de cet appel d'offres suite au jugement préparatoire daté au 24/5/2022.

Celui qui veut obtenir le cahier des charges déposer au cabinet de l'administrateur judiciaire, sis au 19 Rue De LYBIE Lafayette 1002 Tunis 4ème étage, doit payé un montant forfaitaire (200,000) dinars.

Les offres doivent parvenir au cabinet de L'administrateur judiciaire au plus tard le 24/6/2022 tout en mentionnant «avis d'appel d'offres de cession de la société Christine Confection aux tiers».

Pour plus d'information, contacter 71.835.690 ou 98.103.428.

2022401486VEPA2

CONVOCATIONS

Sociétés anonymes

Convocation

SOCIETE TOURISTIQUE CEDRIANOTEL

S.A au capital de 3 082 500 dinars

Siège social : Hôtel Cedriana Zone Touristique Midoun Djerba

Identifiant unique : 0042707L

Messieurs les actionnaires de la Société Touristique Cedrianotel sont invités à assister le vendredi 15 juillet 2022 à dix heures du matin au siège social, à l'effet de délibérer en :

* Assemblée Générale Ordinaire, sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation de la tenue tardive de l'assemblée générale ordinaire.

- Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration relatif à l'exercice 2020.

- Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2020.

- Examen et approbation des états financiers relatifs à l'exercice 2020.

- Autorisation d'opérations.

- Affectation des résultats.

- Quitus aux administrateurs.

- Nomination d'un commissaire aux comptes.

- Pouvoirs pour l'accomplissement de formalités.

* Assemblée Générale Extraordinaire à l'issue de la première à 11 heures du matin, sur l'ordre du jour suivant :

- Application des dispositions de l'article 388 du code des sociétés commerciales.

- Pouvoirs pour l'accomplissement de formalités.

2022R01529SANB3

Convocation des membres du conseil d'administration

Société Tunisienne Des Peintures «ASTRAL»

S.A. au capital de 12.500.000 Dinars

GP 1, Route de Sousse - Km 5,5 - 2033 Mégrine

L'identifiant Unique : 0002454M

Messieurs les Administrateurs sont convoqués à la réunion du Conseil d'Administration, qui se tiendra lundi 4/7/2022 à 9H, au siège social de la Société et ce, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Arrêté des états financiers de l'exercice clos au 31.12.2021 ;

2) Lecture du projet de rapport du Conseil d'Administration destiné à l'Assemblée Générale Ordinaire et relatif à l'activité de la société durant l'exercice 2021 ;

3) Projet d'affectation des résultats de l'exercice 2021 ;

4) Proposition de Cooptation des nouveaux administrateurs;

5) Soumission pour approbation de la radiation des créances;

6) Approbation des coûts du support et de l'assistance informatique pour l'année 2022 ;

7) Approbation des coûts du support par Akzonobel à la Supply Chain locale (usine, sécurité, achats, et R&D) pour l'année 2022 ;

8) Convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2021 ;

9) Fixation de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire;

10) Questions diverses.

2022R01538SANB3

Convocation de l'assemblée générale ordinaire

CELLCOM - SA

Faisant Appel Public à l'Epargne

Au capital de 4 461 532 Dinars

Siège social : 25 Rue de l'Artisanat Charguia 2 Ariana

IU : 624926H

Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs les actionnaires de la société CELLCOM sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire Jeudi

30 Juin 2022 à 11H l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises, sis aux Berges du Lac, Tunis, en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture du rapport d'activité de l'exercice 2021.

2- Lecture des rapports du Commissaire aux Comptes relatifs à l'exercice 2021.

3- Approbation des rapports annuels et des états financiers individuels et consolidés de l'exercice 2021.

4- Affectation du résultat de l'exercice 2021.

5- Quitus aux Administrateurs.

6- Paiement de jetons de présence au Conseil d'Administration.

7- Approbation des conventions dans le cadre de l'article 200 et suivant du CSC.

8- Nomination du commissaire aux comptes.

9- Pouvoirs.

10- Questions diverses.

Tous les documents de l'assemblée sont tenus à la disposition des actionnaires au siège social de la société.

2022R01551SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Mercredi le 6 Juillet 2022

Société Syphax Béton

S.A au capital de 8.650.000 TND

Siège social route Gremda km 2 Imm. Syphax Médical app. 53 Sfax

Local usine : Zone industrielle agareb km 21 Sfax

Identifiant unique : 1571380K

Messieurs les actionnaires de la société Syphax Béton sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu mercredi le 6 juillet 2022 à 10h au local de la société sis à la zone industrielle agareb km 21 Sfax, avec la possibilité d'assister à distance par visioconférence, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Examen et Approbation du rapport du conseil d'administration pour l'année 2021;

2) Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2021 ;

3) Approbation des conventions réglementées au sens de l'article 200 du Code des sociétés Commerciales;

4) Examen et Approbation des états financiers de l'exercice 2021 ;

5) Quitus aux membres du conseil d'administration pour leur gestion durant l'année 2021 ;

6) L'approbation de la démission d'un membre du conseil d'administration et la nomination d'un nouvel administrateur.

7) Fixation de jetons de présence;

8) Pouvoir pour accomplir les formalités de publication prévues par la loi.

2022X00737SANB3

SLAMA SICAF

Société anonyme

Au capital de 500.000 Dinars

Divisé en 50.000 actions de 10 dinars chacune

Rue du Lac Toba Immeuble Goldina les Berges du Lac Tunis

IU : N°0539198V

Messieurs les actionnaires de la Société SLAMA SICAF, sont invités à se réunir en assemblée générale ordinaire le mardi 19 juillet 2022, à dix heures au siège social de la société SLAMA FRERES sis au Boulevard de l'Environnement - 2021 Oued Ellil, en vue de statuer sur l'ordre du jour suivant :

1. Autorisation de dépassement des délais impartis pour la tenue des assemblées annuelles des exercices 2015 et 2016.

2. Lecture et approbation des rapports du conseil d'administration pour les exercices 2015 et 2016

3. Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs aux exercices 2015 et 2016.

4. Examen et approbation des états financiers des exercices 2015 et 2016.

5. Approbation des conventions réglementées prévues par l'article 200 du code des sociétés commerciales.

6. Affectation des résultats des exercices 2015 et 2016.

7. Application des dispositions des articles 192 et 209 du code des sociétés commerciales.

8. Nomination des administrateurs.

9. Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes

10. Quitus aux membres du conseil d'administration.

11. Questions diverses.

12. Pouvoirs pour formalités.

2022401475SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société TUNISEL

SA, au capital de 750 000 dinars

Siège social : Tour Narcisse Montplaisir - Tunis

Matricule fiscal : 032797 AAM000

Messieurs les actionnaires de la société TUNISEL sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire le 4 Juillet 2022 à 14 heures au siège social de la société à l'effet de délibérer de l'ordre du jour suivant :

1) Ratification du non-respect du délai de la date de tenue de l'assemblée générale.

2) Lecture du rapport du Conseil d'Administration et du rapport général du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2020 et approbation du rapport d'activité et des états financiers de l'exercice 2020.

3) Quitus aux administrateurs.

4) Affectation des résultats de l'exercice 2020.

5) Lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes et approbation des conventions réglementées de l'exercice 2020.

6) Renouvellement mandat du commissaire aux comptes

7) Questions diverses.

Les documents afférents à la présente assemblée générale ordinaire sont tenus à la disposition des actionnaires au siège social de la société durant le délai légal.

Cette publication tient lieu d'une convocation personnelle et officielle à tous les actionnaires de la société.

2022401497SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

BORGES TUNISIE EXPORT

Société Anonyme

Au capital de : 1.000.000 Dinars

Siège social : Colisée Soula, Escalier C,

4ème étage, 2092, El Manar II, Tunis

Identifiant Unique : 1030497P/A/M/000

Messieurs les actionnaires de la Société BORGES TUNISIE EXPORT sont convoqués pour assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 6 Juillet 2022 à 13 heures au siège de la société sis au Colisée Soula, Escalier C, 4ème étage, 2092, El Manar II, Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Ratification du mode et délai de convocation de Générale Ordinaire,

- Renouvellement du mandat des Administrateurs,

- Pouvoirs pour formalités,

- Questions diverses.

2022401499SANB3

Autres sociétés

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

S.M.B.S.A ETTAJDID

Rue des Martyrs 4022 Akouda

Tél : 73356113

Fax : 73256120

Le Président de la SOCIETE MUTUELLE DES SERVICES AGRICOLES ETTAJDID Akouda a le plaisir de vous inviter à l'assemblée générale extraordinaire qui aura lieu le jeudi 7 juillet 2022 à 9H du matin au siège de la société, pour traiter le programme suivant :

- Correction du capital social de la société.

En cas d'absence du quorum l'assemblée extraordinaire aura lieu pour une deuxième invitation le 28 juillet 2022.

Cette annonce est considérée comme invitation personnelle pour chaque adhérent.

2022S00675SODB3

Convocation à l'assemblée générale campagne 2020-2021

S.M.B.S.A ETTAJDID

Rue des Martyrs 4022 Akouda

Tél : 73356113

Fax : 73256120

Le Président de la SOCIETE MUTUELLE DES SERVICES AGRICOLES ETTAJDID Akouda a le plaisir de vous inviter à l'assemblée générale concernant LA CAMPAGNE AGRICOLE 2020-2021 qui aura lieu le jeudi 7 juillet 2022 à 10h du matin au siège de la société, pour traiter le programme suivant :

- Les rapports de conseil d'administration,

- Les rapports de commissaire aux comptes,

- Discussion des rapports,

- Actualisation de la liste des adhérents,

- Renouvellement du 1/3 des membres de conseil

- Nomination du commissaire aux comptes

- Et le projet de ritourne et dividende.

Remarque :

1- Les adhérents peuvent voir le bilan et tous les rapports à partir du 29 juin 2022 au siège de la société à l'heure administrative.

2- La présentation au conseil d'administration aura lieu du 21 juin 2022 jusqu'au 27 juin 2022 à l'heure administrative pour les intéressés il faut déposer une demande au nom du Président de conseil au cours des délais ouverts.

Cette annonce est considère comme invitation personnelle pour chaque adhérent.

2022S00676SODB3

DIVERS

Avis au public

Perte d'un titre de propriété

Moi Mohamed Abdelmadjid titulaire de la carte d'identité nationale numéro 01684763 délivrée le 24 décembre 1996, déclare avoir perdu mon titre de propriété sous le numéro 06/14547 du 25 septembre 2012 sujet du titre foncier 610732 Nabeul "EL HANA" sis à rue de la générosité et bouftila Nabeul en vertu d'un certificat de perte délivré par la police nationale de bir challouf sous le numéro 199 du 19 Mars 2021.

2022T00640DIVD2

Perte de titre de propriété

Les héritiers de Monia Elgharbi informent le public de la perte du titre de propriété n°12347/03 du titre foncier n°97979 Sousse nommé Cherifa sis à la route de la plage Hammam Sousse superficie 645 parts objet de droit 51.307m terrain avec construction à vocation d'habitation suivant le jugement d'enregistrement n°8515 et ouvrent droit pour toute opposition ou autre droit concernant ce titre suivant l'article 364 cdr au cabinet de maître Afef Saidain rue d'Algérie Sousse. Cette annonce a été publiée aux journax Echourouk le 26/5/2022 sous n°IP322/00447 et le Quotidien sous n°IP322/461 le 29/5/2022.

2022S00685DIVD2

Avis

Mme Aicha Ghnania titulaire de la cin num 01185559 annonce qu'elle possède un terrain de 475 m² sis à Chafar Mahres Sfax son titre de propriété de ce terrain a disparu, elle veut avoir un extrait de cet acte original, tout contestant devra s'adresser au bureau de Maître Chawachi Fouzia notaire à Mahres, dans un délai de 70 jours, passer ce délai, aucune opposition ne sera prise en considération.

2022X00726DIVD2

Avis

Mr Slim Karray déclare avoir perdu son titre de propriété de 59% de la moitié une parcelle de terre de 822.50 m² située sur la route de l'Afrane km 7 Sfax et il veut extraire un autre titre au lieu de titre perdu aucune réclamation ne sera acceptée après un délai de 30 jours chez le notaire Kais Karray à Sfax.

2022X00731DIVD2

Avis

Henteti Semi annonce qu'il possède une maison à Sfax entre Route Gremda et Lafrane km 1.5 effectuer par l'acte d'achat qui était fait le 24/12/1990 il a perdu le titre de propriété et il désire se faire délivrer une autre copie originale tout contestant devra s'adresser au bureau du Notaire Naoufel Trigui et ce dans un délai de 30 jours à partir de la date de parution de cet avis.

2022X00733DIVD2

Avis

Ilyess Ben Ridha Ben Ahmed Eleuch annonce que le titre de sa propriété située à Sfax entre les deux routes de Gremda et Lafrane km 7.5 est perdu et il entend en extraire un deuxième acte et quiconque à une objection doit la prouver à M.Makni Wadi notaire qui est situé à rue el Adoul Sfax 123 dans un délai n'excédant pas trente jours à compter de la date de publication au Journal Officiel de la République Tunisienne et aucune objection ne sera acceptée après ladite date limite.

2022X00734DIVD2

Rectificatifs

Constitution d'un Groupement de Développement Agricole

Dénomination : Groupement de Développement Agricole Ettayssir Agriculture

Cette annonce annule et remplace l'annonce n°2022R00136APSF1 parue au JORT n°11 du 26/01/2022 page 190

Catégorie : Agricole

Objectifs : Participation au diagnostic et élaboration de plans de mise en œuvre des programmes de développement agricole

Activités : Transformation et valorisation des produits agricoles et fournir des services agricoles

Siège social : Béja Sud

N° de reçu de dépôt : Reçu N° 272 du 16 Novembre 2021

Présidente : Siwar Kouki

Nombre des membres fixes : 4 membres.

2022R01510RECZ9